

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-113 – Autorisation d'occupation du domaine public – déménagement rue Montalembert.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M STENGER Anthony en date du 24 novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 8 rue Montalembert pour permettre le bon déroulement d'opérations de déménagement,

A R R E T E

Article 1 : Le mardi 28 novembre 2023, entre 15 heures et 19 heures, M STENGER Anthony est autorisé à occuper les 2 places de stationnement devant le 8 rue Montalembert afin d'y stationner les véhicules pour son déménagement.

A l'issue de ces opérations, les places devront être laissées propres et en état.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur STENGER Anthony,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 24 novembre 2023

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 28 novembre 2023